



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afrique

Question écrite n° 34692

Texte de la question

Mme Sylvie Andrieux-Bacquet souhaite appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des infrastructures médicales en Afrique dans le cadre de la lutte contre le sida. Avec plus de 28 millions de personnes contaminées, l'Afrique représente le foyer le plus important d'épidémie du sida dans le monde. Face à ce désastre, quelques avancées ont pu être récemment obtenues, non sans efforts : accord entre l'ONU et cinq laboratoires producteurs d'antirétroviraux (ARV), droit à l'importation de médicaments génériques par les pays pauvres reconnu par l'OMC, etc. Pour autant, l'une des plus grandes difficultés dans la lutte contre le sida réside dans la faiblesse des infrastructures sanitaires africaines qui freine considérablement l'accès des malades aux soins. Alors que les accords signés en 2000 à Abuja prévoyaient une part des budgets nationaux africains pour la santé à 15 %, bien peu sont ces pays à avoir pu respecter ces engagements, ce qui a notamment pour conséquence que seuls 6 % des Africains ont accès au dépistage et que 50 000 personnes disposent concrètement des ARV. Le défi principal consiste donc à aider au renforcement des structures de santé publique dans les pays d'Afrique. Elle souhaite ainsi connaître les mesures prises par le Gouvernement, ou celles qu'il compte prendre, pour soutenir l'effort sanitaire des pays africains afin de garantir un accès aux ARV à toutes les personnes atteintes du sida sur ce continent.

Texte de la réponse

Depuis 1997 et la conférence internationale sur le sida qui s'est tenue à Abidjan, la France a constamment réaffirmé au sein des instances internationales la nécessité éthique de faire accéder les patients du Sud au traitement antirétroviral de l'infection à VIH/SIDA. Aujourd'hui de nombreux programmes pilotes d'accès aux ARV mis en oeuvre dans les pays du Sud ont démontré que l'accès au traitement était non seulement possible dans de bonnes conditions de sécurité et d'efficacité pour les patients, mais également souhaitable pour renforcer les efforts de dé-stigmatisation, de prévention et de dépistage de l'infection à VIH/SIDA. L'enjeu est maintenant de faire accéder le plus grand nombre de patients à ces traitements et c'est l'objectif qu'a fixé l'OMS de trois millions de personnes recevant un traitement dans les pays en développement d'ici à la fin de l'année 2005. La France soutient totalement cet objectif pour lequel elle collabore avec l'ensemble des acteurs concernés : associations de personnes affectées ou infectées et société civile du Nord comme du Sud, gouvernements des pays les plus touchés, organisations internationales, autres pays riches. La France a très activement participé à la création du Fonds mondial et a joué un rôle central dans la prise en compte par celui-ci du financement des programmes d'accès au traitement. Deuxième contributeur annuel au Fonds mondial (150 millions d'euros, dont 110 sont utilisés pour la lutte contre le sida), la France exerce une vigilance particulière sur cette composante des programmes de lutte contre la maladie. Les programmes que le fonds a déjà accepté de financer conduiront ainsi à procurer un traitement à plus de 700 000 personnes d'ici à cinq ans. L'effort de la France auprès du Fonds mondial s'accompagne d'un soutien à titre bilatéral aux pays de la zone de solidarité prioritaire (cinquante-cinq pays d'Afrique, d'Asie du Sud-Est et des Caraïbes) qui mobilise à la fois des crédits du ministère des affaires étrangères (Fonds de solidarité prioritaire et crédits d'assistance technique) et du ministère de la santé, via l'initiative ESTHER de partenariats hospitaliers entre la France et dix pays du

Sud. La France conduit en outre, avec les agences des Nations unies, plusieurs projets visant à accroître les capacités de réponse des pays à l'épidémie (OMS, ONUSIDA, BIT, UNICEF). Enfin la France finance, via l'Agence nationale de recherche sur le sida, de nombreux projets de recherche visant à mieux adapter les protocoles de soins et de suivi biologique à la réalité des systèmes de santé dans les pays les plus affectés. Dans l'ensemble de ces projets, au-delà du renforcement indispensable des systèmes publics de santé, la France attache une importance particulière à l'implication des acteurs de la société civile (ONG, organisation de personnes vivant avec la maladie) dont l'apport, au Nord comme au Sud, est crucial pour faire accéder les personnes affectées à une prise en charge globale, intégrant les aspects médicaux, sociaux et psychologiques de la prévention au dépistage, puis au traitement lui-même.

Données clés

Auteur : [Mme Sylvie Andrieux](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34692

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 1er juin 2004

Question publiée le : 2 mars 2004, page 1499

Réponse publiée le : 8 juin 2004, page 4216